

**Direction animation et
valorisation du territoire**

Service Tourisme

Dossier suivi par : Laëtitia Le Breton

Tél. : 02 32 44 05 79

l.lebreton@bernaynormandie.fr

A Bernay,
le lundi 26 janvier 2026

**Objet : Appel à candidature
« L'Artère » - Edition 2026**



Un nouvel appel à candidature est lancé pour magnifier L'Artère

1. Présentation de l'appel à candidature

1.1 Le projet street art

L'Office de Tourisme Bernay Terres de Normandie s'est donné pour ambition de développer un parcours le long de la voie verte « L'Artère », a minima, de 2022 à 2026. Une première série d'œuvres a été posée en 2022 faisant écho à l'exposition d'Ernest Pignon-Ernest, père du street art, dans l'Abbatiale de Bernay de juillet à septembre. Quatre artistes de renommée internationale ont répondu au premier appel à candidature : Katre, Claire Boucl, Sweo & Nikita et Levalet. Une dizaine d'œuvres jalonnent ainsi déjà L'Artère entre anamorphoses, sculpture végétale et silhouettes.

L'implication des habitants est une phase essentielle du projet. Aussi, il sera indispensable de mener des phases de médiation avec différents publics : établissements scolaires, centres de loisirs, centre social Access, espace de vie sociale du CCRIL, collectifs d'habitants...

1.2 Les enjeux

Au service du développement local et de l'attractivité du territoire, ce projet poursuit plusieurs ambitions :

- Amélioration du cadre de vie et incitation à parcourir la voie verte plus longuement et différemment, en fréquentant d'autres parties. Favoriser une réappropriation de l'ensemble de la voie verte et porter le regard sur des vestiges de l'ancienne voie ferrée, sur l'environnement de la vallée de la Charentonne...
- Contribuer au développement touristique en proposant un parcours unique dans le département d'œuvres de street art mêlant différentes disciplines.
- Rayonnement culturel et artistique dans l'espace public : familiariser les usagers de la voie verte aux disciplines artistiques contemporaines, permettre aux artistes locaux de se faire connaître et à des grands noms d'évoluer dans un milieu différent des grands ensembles urbains dans lesquels ils ont l'habitude de travailler, favoriser l'évolution de leur art, améliorer l'attractivité du territoire par des propositions artistiques originales et de qualité.

2. Objet de la commande

Il s'agit de concevoir une œuvre de street art qui sera apposée le long des 13 km de la voie verte. La technique utilisée devra être différente de celles utilisées les trois années précédentes pour varier les effets, et présenter, à terme, la diversité de l'art urbain. La difficulté principale est d'inventer un support à son œuvre. En effet, le long des 13 km de voie verte, il n'y a aucun support disponible. Une extension des lieux d'implantation (visible depuis la voie verte) est en cours de réflexion. Il s'agirait de potentiellement investir la station d'épuration de Broglie ainsi que les façades de l'office de tourisme à Broglie également. Nous sommes en attente des préconisations de l'ABF.

Les lieux d'implantation seront à définir entre les artistes et l'office de tourisme. Le thème retenu est celui de l'ancienne voie ferrée qui par extension fait écho au thème du voyage.

2.1 Conditions générales de la commande d'une œuvre

La conception de l'œuvre, originale et in situ, doit s'inscrire dans le contexte culturel, historique et patrimonial de la voie verte, doit tenir compte de l'environnement et de ses spécificités (zone Natura 2000, espace naturel sensible...), de ses usages actuels et à venir.

Les questions de droit d'auteur, de rémunération et d'entretien sont traitées dans la convention établie entre l'Office de Tourisme Bernay Terres de Normandie et l'artiste, une fois le projet sélectionné par le jury.

2.1.1 Choix du lieu à investir

Les lieux à investir sont à déterminer entre les artistes et l'office de tourisme lors d'une visite sur le terrain. A l'issue des lieux sélectionnés par chacun des artistes, l'Office de Tourisme Bernay Terres de Normandie s'engage à déclarer les sites retenus auprès du Département de l'Eure, propriétaire de la voie verte. Il s'engage également à prendre les contacts nécessaires auprès de l'architecte des bâtiments de France et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) le cas échéant.

2.1.2 Techniques d'expression

L'artiste est libre de recourir aux techniques d'expression de son choix, sous réserve que cette technique soit adaptée au support sélectionné. Il faudra, aussi, être vigilant à la bonne tenue dans le temps (au minimum 5 ans), hors les œuvres type land art ou anamorphose qui sont plus fragiles et délicates à conserver.

2.1.3 Participation aux réunions de travail et à la communication du projet

L'artiste s'engage à collaborer avec les organisateurs sur les questions de communication du projet (phase de création, mise en place de l'œuvre, ateliers de médiation, pérennité du parcours...) et à s'inscrire dans la ligne éditoriale retenue par l'Office de Tourisme Bernay Terres de Normandie.

Les noms des artistes retenus seront apposés sur les supports de communication.

L'artiste s'engage à mentionner sur ses propres supports le nom de son œuvre, du projet et du porteur de projet.

2.1.4 Respect de l'environnement

L'artiste s'engage à respecter le lieu d'intervention artistique et ses alentours et de laisser le site propre à l'issue de son intervention. Dans le cadre de la loi sur l'eau et la protection de la zone au titre de Natura 2000, les artistes devront prendre toutes les mesures nécessaires pour ne rien rejeter dans La Charentonne et ses abords. De plus, les matériels utilisés ne devront en aucun cas être nettoyés dans la rivière.

2.2 Jury et critères d'évaluation des projets

Le jury, composé des personnes suivantes, examinera l'ensemble des propositions reçues et les sélectionnera pour cette année ou celles à venir :

- Nicolas Gravelle, président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie
- Jean-Pierre Le Roux, vice-président en charge du développement touristique de l'IBTN
- Pascal DIDTSCH, vice-président délégué à la culture, au sport, au patrimoine et aux actions éducatives de l'IBTN
- Laurence Béatrix, adjointe au maire de Bernay en charge des affaires culturelles
- Alexandre Rassaërt, président du Département de l'Eure
- Raphaëlle Jarry, cheffe de projet à la direction de la culture et du patrimoine du Département de l'Eure
- Thomas Elexhauser, président d'Eurêka

- Clément Gélébart, directeur du pôle animation et valorisation du territoire de l'IBTN
- Virginie Fabbro, cheffe du service développement culturel de l'IBTN
- Laëtitia Le Breton, directrice de l'office de tourisme de l'IBTN

2.3 Dossier de candidature

Pour être recevable, le dossier de candidature devra porter les éléments suivants :

- Le nom de l'artiste, son CV et ses coordonnées
- Son N° d'inscription à la maison des artistes, son SIRET ou son numéro d'autoentrepreneur
- Un book artistique
- Ses réseaux sociaux et site internet
- Un courrier de motivation
- Un descriptif exhaustif de l'œuvre envisagée : croquis, matériaux, délai de réalisation, moyens techniques nécessaires, durée de vie de l'œuvre, entretien éventuel à prévoir
- Une fiche technique pour l'installation de l'œuvre : dimensions, ancrage au sol, moyens d'attache, de sécurité, matériel utilisé
- Un devis global détaillé et complet : honoraires, coût technique et matériaux, frais de déplacement, hébergement éventuel. L'artiste devra faire preuve d'autonomie en termes de prise en charge des repas et du transport sur les temps de la prestation, frais compris dans le coût d'achat de l'œuvre.

Le dossier de candidature complet est à retourner par mail, de préférence, à :

l.lebreton@bernaynormandie.fr

ou par courrier à :

Office de Tourisme Bernay Terres de Normandie
A l'attention de la direction
29, rue Thiers
27300 Bernay

2.4 Conditions financières

L'artiste est rémunéré sur la base du devis fourni dans son dossier de candidature. Ce montant est finalisé dans le cadre de la convention qui sera établie entre l'artiste et l'Office de Tourisme Bernay Terres de Normandie. Il pourra faire l'objet d'un acompte sur présentation d'une facture pour l'achat du matériel requis.

3. Contexte de l'appel à candidature

3.1 Contexte



Le projet de parcours artistique s'inscrit sur le territoire Bernay Terres de Normandie qui s'étend sur 75 communes dans l'ouest du département de l'Eure, un des cinq départements normands. La ville centre, Bernay, est classée ville d'art et d'histoire. Elle présente, outre son architecture préservée, de nombreux équipements culturels et de loisirs (théâtre, musée des Beaux-Arts, médiathèque, piscine...). De nombreux autres sites maillent l'ensemble de l'intercom : château de Beaumesnil, Domaine d'Harcourt, village (classé parmi les plus beaux villages de France)

et abbaye du Bec Hellouin, des zones protégées sous Natura 2000, des espaces naturels sensibles classés...

De nature plutôt rurale, le territoire est néanmoins très accessible avec :

- La gare de Bernay sur les lignes Paris-Caen-Cherbourg et Rouen-Caen
- L'ancienne nationale 13 reliant Paris à Cherbourg
- Deux dessertes autoroutières sur l'A28
- La proximité de grands centres urbains

Ce projet s'inscrit dans la volonté d'animer les voies vertes du territoire. Celle du Bec Hellouin ayant déjà fait l'objet d'aménagements préalables à la fusion (parcours santé, panneaux pédagogiques, aires de repos...), il s'agit d'équiper la voie verte reliant Bernay à Broglie, sur 13 km.

3.2 La voie verte Bernay-Broglie

La voie verte Bernay-Broglie est une ancienne ligne de chemin de fer qui a été aménagée, sur un tronçon de 13km, en 2005 par le Département. Il s'agissait de la ligne Echauffour-Bernay qui a été ouverte le 22 décembre 1881. Elle a été déclassée en plusieurs étapes, la dernière, concernant la portion La Trinité de Réville-Bernay, l'a été en 1994.

C'est aujourd'hui une voie verte bucolique qui serpente dans la vallée de la Charentonne. Cet axe est ouvert à de multiples pratiques de mobilité à l'exception des véhicules à moteur et des cavaliers. Elle appartient au Département et l'Intercom Bernay Terres de Normandie en assure l'aménagement, l'entretien et l'animation.

120 000 passages annuels sont enregistrés (piétons et cyclistes) grâce à un compteur. La portion Bernay-Le Moulin Fouret étant la plus empruntée, l'un des objectifs de cet appel à candidature est de créer un cheminement, à terme, tout le long de la voie verte et ainsi étirer le flux de fréquentation au-delà de ces 2 kilomètres.

L'autre objectif, et certainement l'essentiel, est de donner une signature identitaire culturelle et touristique au territoire, unique dans le département de l'Eure.

4. Calendrier prévisionnel (les dates peuvent être revues sur demande et après acceptation)

Visite de la voie verte, repérage des lieux à investir avec les artistes intéressés : à définir avec chacun

Date limite d'envoi du dossier de candidature : dimanche 5 avril 2026

Sélection du jury : mardi 28 avril 2026

Réalisation et pose des œuvres : juin-juillet-août 2026



5-Quelques réalisations des précédentes éditions

En 2022, l'office de tourisme Bernay Terres de Normandie s'est lancé dans un pari fou : créer un parcours d'art urbain sur une voie verte de 13km. Les élus de l'intercom ont validé le principe d'un développement de ce parcours d'ici la fin de la mandature soit jusqu'en 2026. L'Artère est ainsi née, parant la voie verte de couleurs, de techniques et d'œuvres d'art en pleine nature.

Pour s'assurer de la réussite de cette première édition, il était important de bien s'entourer. Ce n'est autre que le créateur et le développeur de la street art avenue à Saint Denis (93), Malo GARNIER qui nous a accompagné.

Nous sommes fiers d'avoir accueilli des talents de renommée internationale qui nous ont fait confiance et qui se sont « éclatés » dans un milieu peu coutumier pour eux. Ces artistes urbains ont tous relevé le défi, les faisant aussi réfléchir sur leur art et les faisant progresser sur leurs techniques. Certains d'entre eux ont dû faire preuve d'une véritable prouesse artistique les repoussant dans leurs retranchements. Ils ont dû s'adapter aux conditions de travail quasiment au milieu de nulle part.

Katre travaille habituellement ses anamorphoses sur des immeubles. Il s'est retrouvé au cœur de la voie verte à emballer un pont en anticipant les moyens techniques. Autant il est facile de brancher une perceuse en ville, autant ça se complexifie en pleine nature.



Claire Boucl, quant à elle, travaille avec les maisons de luxe sur des fleurs stabilisées. Travailler une dentelle en osier de 8m de haut l'a fait sortir de sa zone de confort.



Sweo & Nikita ont expérimenté un travail sous les arbres avec les problèmes de zones d'ombrage que ça pose et de luminosité feutrée. Adaptabilité a été leur maître mot !



Si Levalet est habitué à travailler en extérieur, son terrain de jeu n'est que la Ville. Trouver des supports en pleine nature a été sa première difficulté.



En 2023, deux nouveaux artistes ont enrichi L'Artère. Une fresque monumentale de 10m x 2,50m a été réalisée par Meyso. C'est un artiste qui travaille le graffiti sur de grandes surfaces, généralement entre 200 et 600m². Il a été nécessaire qu'il monte une structure au préalable pour se confectionner un support de travail.



La seconde installation 2023 a été confiée à Emma Poppy, artiste locale qui a conçu un pixel can. Cette œuvre se veut participative chaque année. En effet, un nouveau tableau peut être mis en place chaque début de saison avec l'aide du grand public.



En 2024, ce sont à nouveau deux artistes qui sont intervenus.

Allias, artiste drômois, a monté un mur en siporex qu'il a ensuite graffé de chaque côté. Une semaine de travail lui a été nécessaire entre le montage du mur, l'enduit, le graff et le vernis.



https://www.youtube.com/watch?v=dQ_R6YJT4ZU&ab_channel=ValentinWalker%2FAllias

Ojan est intervenu dans un second temps, en septembre, ce qui lui a permis un travail de médiation avec l'école de Broglie sur 2 journées.

Son œuvre, une anamorphose intitulée « Globules ciel », se décline en 3 endroits de la voie verte symbolisant les états du soleil le matin, au zénith et au coucher. Son œuvre est à découvrir dans la vidéo ci-dessous.

<https://vimeo.com/1035759642>

En 2025, c'est le martin pêcheur de l'artiste Wone qui a séduit le jury. Du haut de ses 2 mètres, il pose un regard sur la rivière La Charentonne située en contre bas.

